

# CONVENTION DE PARTENARIAT 2024 – 2025

Entre :

La FEDERATION DE LA MANCHE DES CLUBS DE RETRAITES, située Site Associatif de l'Aurore, Avenue des Sycomores, 50000, SAINT-LO  
Représentée par Monsieur Maurice HAMEL, Président, d'une part,

Et

..... DECHANCE OPTIQUE (7 Magasins) .....  
Situé(e) ..... 6, rue Waldeck Rousseau, 50600 St Hilaire du Hét .....  
Représenté(e) par ..... Benoît Dechance .....  
.....

d'autre part.

Le partenaire de la FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES s'engage à accorder la remise ou l'avantage défini ci-dessous lors de la présentation de la carte nominative d'adhérent.

La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES présentera cette offre, à tous ces adhérents, par courrier et sur le site internet.

La présente convention est valable de la date de sa signature et jusqu'au 31 Décembre 2025.

**Nature de l'avantage accordé** au porteur de la carte nominative FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES stipulant le nom de l'adhérent et celui du Club d'appartenance.

**REDUCTION** : 20% de remise sur tout achat de ..... Lunette et Accessoires .....  
Sur présentation d'une carte nominative d'adhérent

Fait le : ..... St Hilaire, le 22/03/24 .....

Cachet et Signatures

DECHANCE OPTIQUE  
6, rue Waldeck Rousseau  
50600 SAINT-HILAIRE DU HÉT  
Id : 502601800  
Tel : 02 33 48 39 42

Pour la Fédération de la Manche  
des Clubs de Retraités

Pour le Partenaire

